

Montréal, le 5 février 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2019**
Dossier de la Régie de l'énergie (Régie) : R-4076-2018, Phase 1

En réponse aux engagements pris lors de l'audience du 4 février dernier tenue dans le dossier mentionné en objet, Énergir, s.e.c. (Énergir) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) ont déposé respectivement les pièces [B-0036](#) et [C-FCEI-0014](#).

La Régie de l'énergie fixe le calendrier suivant pour la suite du traitement de la phase 1 :

Le 6 février 2019 à 16 h	Date limite pour le dépôt des commentaires des participants sur les réponses aux engagements d'Énergir et de la FCEI
Le 8 février 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation d'Énergir
Le 11 février 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation des intervenants
Le 12 février 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique d'Énergir

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml